

Commune de Val-de-Travers Communiqué de presse

Contact : M. Frédéric Mairy Conseiller communal, chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale \$\infty\$ 032 886 43 99 \$\bigsim 078 892 14 16\$

Un premier déficit pour Val-de-Travers, moins lourd toutefois qu'attendu

Sur fond de chute des recettes fiscales, la Commune de Val-de-Travers boucle pour la première fois dans les chiffres rouges. Une bonne maîtrise des charges de personnel et de biens et services lui permet néanmoins d'afficher un résultat 2016 meilleur que ce que ne le prévoyait le budget.

Alors que l'an dernier, Val-de-Travers affichait le meilleur résultat de sa jeune histoire, ses comptes 2016 sont les premiers à s'avérer déficitaires. La faute en revient principalement à la chute des revenus fiscaux, provenant des entreprises avant tout, de quelque 4 millions de francs. Val-de-Travers n'a pas été épargné par la tourmente qui a mis à mal les finances du canton et de plusieurs communes. Le déficit final s'affiche à 1,7 million de francs, contre 2,7 au budget, pour des charges totales de 67,3 millions.

Si la baisse des recettes fiscales a été plus forte que ne le prévoyait le budget, le maintien d'une ligne stricte en matière de charges de personnel, ainsi que de biens et services a permis de limiter la casse. Le déficit présenté entrerait ainsi sous la barre ambitieuse des 5% du capital propre, objectif fixé pour 2019 seulement par le règlement communal des finances, qui avait intégré ce ralentissement conjoncturel.

Le bilan bondit de plus de 100 millions

S'il n'est pas possible de se dire satisfait de ce résultat au motif qu'il est moins déficitaire que prévu, il convient cependant d'en atténuer la portée. D'autant plus que lors du bouclement de l'exercice 2015, Val-de-Travers avait fait le choix d'affecter l'entier du bénéfice à la fortune communale en prévision des années difficiles à venir, fortune qui n'a



cessé d'augmenter depuis la fusion. L'impact des comptes 2016 sur l'état de ses finances doit ainsi être relativisé.

Marqués par le changement de plan comptable, les comptes 2016 le sont aussi par le retraitement du bilan induit par la Loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC). Celle-ci a demandé de reconsidérer la valeur des biens communaux, qui a pris l'ascenseur pour plus de 100 millions de francs. Bien que le gain soit purement comptable, il permet de réaliser plusieurs opérations : couvrir la hausse des charges d'amortissement du patrimoine revalorisé, augmenter la provision liée à l'assainissement de prévoyance.ne, enfin affecter près de 15 millions de francs à la réserve de politique conjoncturelle. De quoi affronter de nouveaux coups durs, que le Conseil communal espère évidemment les moins nombreux possibles.

Maintenir une ligne prudente

11///2/01

Il convient évidemment de rester vigilant, également en regard de la situation cantonale, pas uniquement économique : l'incertitude demeure quant à la péréquation des charges et à la répartition de l'impôt sur les frontaliers, tandis que les intentions cantonales de report de charges sur les communes restent une réalité, qui impacte déjà les comptes 2016 pour quelque 300'000 francs. Le Conseil communal entend ainsi rester dans la ligne de prudence suivie jusqu'ici, qui lui a permis de disposer des ressources nécessaires pour faire face à ce premier exercice difficile sans avoir dû renoncer pour autant à mener une politique active de développement de Val-de-Travers.

En réponse au postulat accepté l'an dernier par le Conseil général quant à la perspective d'une nouvelle diminution du coefficient fiscal, et auquel une réponse devait être donnée simultanément à la présentation des comptes 2016, le Conseil communal estime que le moment n'est pas opportun pour réaliser celle-ci. Améliorer l'attractivité fiscale de Val-de-Travers doit toutefois demeurer un objectif, aussi le dossier restera-t-il ouvert jusqu'à la fin de la législature, l'exécutif espérant disposer d'ici là d'une vision plus claire quant à l'évolution des principaux éléments pesant sur les finances communales.

Val-de-Travers, le 1^{er} juin 2017 *LE CONSEIL COMMUNAL*